

Accompagner les projets et consolider les compétences

Besoin de restructuration, déploiement de nouvelles activités, diversification des ressources financières, consolidation de l'emploi... autant de difficultés que les associations ne peuvent pas toujours résoudre en interne. C'est ici qu'interviennent les dispositifs d'accompagnement.

Pour assurer leur gestion quotidienne, régler des problèmes conjoncturels ou structurels, les associations peuvent utilement solliciter des structures et des dispositifs dédiés à l'accompagnement associatif

Des structures variées

Elles peuvent par exemple trouver aide, conseils et formations auprès des points d'appui à la vie associative (publics ou privés) ou des maisons d'associations (associatives ou municipales). Côté institutionnel, on trouve les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), labellisés par le ministère en charge de la vie associative et les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), créés par la Caisse des dépôts et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGTEFP) pour les associations créatrices d'emploi et porteuses d'activités d'utilité sociale. Pour un accompagnement plus « sectoriel », il existe des agences conseil des entreprises culturelles (AGEC), des associations Professions sport, des centres d'information jeunesse, et des centres de ressources mis en place par les fédérations et réseaux associatifs, etc.

Une grande diversité de services

Ces structures ont été conçues pour renforcer les compétences en interne des associations. Au nombre des services proposés : l'élaboration ou la redéfinition du projet initial ou d'une activité particulière, le développement de relations partenariales (collectivités publiques, organismes financiers, mécènes...), la vie statutaire, la gestion des ressources humaines et les questions relatives à l'emploi (déclarations, VAE, emplois aidés...). Ces structures peuvent également apporter un premier éclairage en matière de gestion comptable et financière. Mais pour une analyse financière plus poussée, mieux vaut s'en remettre à des structures spécialisées dans ce type d'accompagnement (les fonds territoriaux France Active notamment).

Avant de développer un projet associatif, il est indispensable d'en mesurer, dans la durée, toutes les incidences sur la structure et la trésorerie, de mobiliser les ressources adéquates et d'éviter les erreurs de gestion. Un accompagnateur financier s'intéresse au cycle d'exploitation de l'association (et donc à son besoin en fonds de roulement). Il met en place des outils de gestion pour éclairer ou orienter les choix stratégiques de la structure, évaluer et circonscrire les risques financiers liés à ces choix, pour les réévaluer au fur et à mesure de l'évolution de l'activité : plan de trésorerie ou de financement, budgets prévisionnels, ratios, etc.

Ces outils permettront de définir une stratégie de recherche de financement. Ils seront présentés aux administrateurs pour les aider à prendre des décisions et aux partenaires pour les sensibiliser aux besoins (et à l'intérêt) de l'association.



Toute l'équipe
du CDOS 77
vous souhaite
une bonne année
sportive 2010